



Le 18 juin 2021

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Notre Assemblée Générale se tiendra le **mardi 10 août 2021**, à partir de 15 h 30
o en **présentiel** au siège de l'association (maison Forhan Nauvioles de Comiac)
o et aussi en **visio-conférence par Zoom** le lien sera donné par internet **aux adhérents à jour de cotisation début août**

Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre-elles proviennent du site [Vents et Territoires](#). Comme sur le [site de l'APPGE](#), les liens sont en rouge, soulignés et en gras

Les éoliennes animent le débat des élections.

Voir les différentes vidéos mises en ligne

☞ Éoliennes: du [rêve aux réalités](#), le film, mis en ligne le 1er juin par "[Documentaire et vérité](#)".

☞ Les éoliennes, [une pollution sous-estimée](#) ? mis en ligne le 10 juin 2021 par [France-Culture](#).

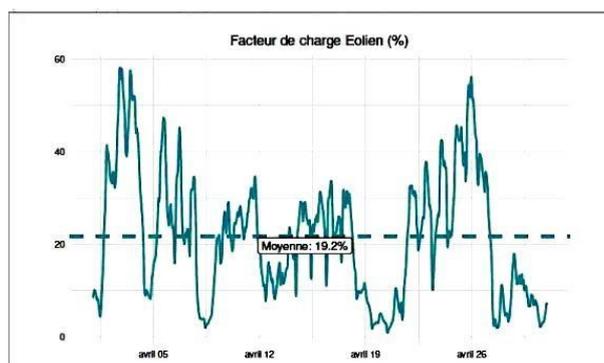
☞ Eolien - [La belle illusion](#), mis en ligne le 15 juin par "[Morvent en colère](#)"

Mais aussi dans les médias

☞ **Stéphane Bern**: "*Madame Pompili, les éoliennes sont une négation de l'écologie!*" dans [le Figaro du 31 mai](#) 2021. Nombreux sont les médias qui ont réagi à cette annonce et aux réponses peu convaincantes de la ministre Mme Pompili. A noter que Brigitte Macron assure Stéphane Bern de son "soutien" dans sa croisade contre les éoliennes lire dans [le Figaro du 8 juin](#) 2021

☞ **Stéphane Bern** a annoncé que les éoliennes ne fonctionnent que 25% du temps. **Il est vrai que les éoliennes tournent entre 75 et 95% de l'année, mais ne produisent que l'équivalent de 25,7% du temps à plein régime.** Pour le dire simplement, le parc éolien a produit en une année 25,7 % de ce qu'il aurait pu produire s'il avait fonctionné 100% du temps. Les éoliennes fonctionnent ainsi toute la journée, mais ne sont pas au maximum de leur potentiel sur une année, c'est ce que l'on appelle le facteur de charge. Lire dans [Libération du 2 juin](#) 2021

☞ Si on consulte les bilans mensuels publiés par [RTE en avril 2021](#), le facteur de charge était **en moyenne de 19,2%**. Il faut dire aussi que, en période anticyclonique, la production éolienne est proche du néant, le mardi 15 juin entre 10 h 15 et 20 h 15, la production éolienne n'a pas dépassé les 660 MWh alors que la puissance installée était de 17 910 MW **ce qui a donné pendant 10 h un facteur de charge de 3,7%** ! Voir sur le [site de RTE](#).



☞ **Fabien Bouglé en vidéo le 1er juin** : [Europe N° 1](#) ; [BFM](#) ; [Sud Radio](#) ; [Front Populaire](#).

☞ **Bruit éolien** : la ministre, Mme Pompili, renie les engagements du gouvernement, les représentants des riverains quittent le groupe de travail. Lire le document publié le **13 juin 2021** par [Toutes nos Energies - Occitanie Environnement](#).

☞ " **Les éoliennes ne sont ni de gauche ni de droite, ne marchons pas dans cette combine politicarde !** " On peut être en désaccord avec l'implantation d'un parc éolien pour des raisons tout à fait respectables et sans se rallier aux " **racoleurs populistes** ". Lire, dans [Le Monde du 3 juin](#) 2021, la tribune de **Jean-Clément Martin** Historien, professeur émérite, Université Paris 1.

Pays-Bas :

☞ **Les Pays-Bas ouvrent un nouveau centre pour les éoliennes et la santé**

Extrait : L'Institut néerlandais pour la santé et l'environnement (RIVM) a créé le centre d'expertise "Eoliennes et santé" en collaboration avec les services de santé du pays (GGD). **L'objectif est de poursuivre les connaissances scientifiques sur les éoliennes en lien avec une éventuelle atteinte à la santé** et d'être soi-même scientifiquement actif. Lire l'article en [Néerlandais du 4 juin](#) 2021

☞ **Un Gypaète barbu réintroduit en France victime d'une éolienne néerlandaise**

Extrait : **Tué mercredi 26** mai par les pales d'une éolienne néerlandaise, le **rarissime vautour avait été réintroduit l'an dernier en France en Baronnies (Drôme)** dans le cadre du programme LIFE GYPCONNECT. La LPO ne cesse de rappeler la nécessité de porter au même niveau les enjeux écologiques et énergétiques, et d'éviter l'implantation d'éoliennes en secteurs sensibles. **L'actualité donne malheureusement raison à la LPO.** Lire l'article du [27 mai 2021 de la LPO](#) (Ligue pour la Protection des Oiseaux) .



Les exploitants du parc éolien avaient pourtant été prévenus qu'Angèle, un gypaète barbu mâle relâché dans la Drôme en mai 2020 dans le cadre d'un programme de sauvegarde de cette espèce menacée, s'en approchait dangereusement. Il leur avait été demandé d'arrêter les turbines le temps que l'oiseau s'éloigne. En vain. Lire dans [CNews du 28 mai](#) 2021

☞ **Espagne : "Les parcs éoliens tuent jusqu'à 200 000 chauves-souris par an "**

Extrait : Chaque année, entre 100 000 et 200 000 chauves-souris meurent en Espagne des pales des éoliennes des parcs éoliens, comme l'a révélé le **président de l'Association espagnole** pour la conservation et l'étude des chauves-souris (SECEMU), **Juan Tomás Alcalde**. Lire l'article dans [Marseille News du 1er juin](#) 2021.

☞ **Jura : La source miraculeuse de sainte Colette asséchée par des éoliennes ?**

Extrait : Alors que l'entreprise **Enercon** engageait d'importants travaux pour installer des éoliennes à Chamole, les clarisses de Poligny (Jura) ont subitement vu s'assécher la source découverte par sainte Colette dans leur couvent à proximité... **Le béton d'un chantier d'éoliennes en cause.** Lire l'article dans [Famille Chrétienne du 27 mai](#) 2021.

☞ **Nozay : les éoliennes "tueuses" à l'arrêt, les vaches et les hommes deviennent plus zen**

Lundi 31 mai 2021, le parc éolien des 4 seigneurs, en région de Nozay (Loire-Atlantique), **s'est arrêté le temps d'une journée.** Deux riverains témoignent des effets de cette pause.

Extrait : *Les éoliennes se sont arrêtées de fonctionner. Il n'y a donc plus de production électrique et, aussitôt, beaucoup moins de nuisances sur l'exploitation.* **Les vaches sont beaucoup moins agitées.**

Lire les témoignages dans [actu.fr/ pays de la loire](#) du 3 juin 2021.

☞ **Energie en Bretagne :**

Landivisiau : Piloté par l'Allemand Siemens, **sous-traitant de Total Direct Énergie**, le chantier de la centrale à gaz a pris un peu de retard du fait de la crise sanitaire du coronavirus. Total prévoit une mise **en service entre décembre 2021 et février 2022.** D'une puissance maximale de 446 MW, soit **l'équivalent de 35 à 55 éoliennes par vent fort..**

Lire l'article de [France Bleu du 11 janvier](#) 2021

St Brieuc : Une nappe d'huile de 16 km sur le chantier du parc éolien en baie de Saint-Brieuc. Lire l'article de [France Bleu du mardi 15 juin](#) 2021. L'**Aeolus** a de son côté quitté les lieux indique la préfecture maritime. Il fait route vers les **Pays-Bas, port d'attache de son armateur.** lire l'article dans [France3 Bretagne du 16 juin](#) 2021

☞ **Hérault : Justice : les éoliennes de Bernagues près de Lodève ne seront pas démontées !**

Extrait : La cour d'appel de Montpellier vient d'infirmier le jugement du tribunal judiciaire qui avait ordonné le démontage des éoliennes du massif de Bernagues, à l'ouest de Lodève.

Rebondissement dans le long combat judiciaire entre la société Energie Renouvelable du Languedoc -ERL- au collectif de protection des paysages et de la biodiversité 34-12 : les éoliennes du massif de Bernagues, près de Lunas, à

l'ouest de Lodève ne seront finalement pas démontées. Ainsi, vient d'en décider les juges de la cour d'appel de Montpellier, informant le jugement du tribunal judiciaire de février dernier... Lire dans [actu.fr Occitanie du 9 juin 2021](#) ou dans **Toutes Nos Énergies - Occitanie Environnement** l'article dont le titre est **Éoliennes partout, justice nulle part** du 25 mai 2021.

Les éoliennes de Bernagues restent donc debout mais ne tournent quasiment jamais, "autorisées seulement la nuit et à une température en dessous de dix degrés", précise Marjolaine Villey-Migraine, en raison de deux arrêtés du préfet de l'Hérault pour la préservation d'espèces en danger, aigles royaux et chauves-souris. Lire l'article dans [France-Bleu du 9 juin 2021](#).

Communiqué de presse du 07/06/2021 à 11h

Éolien. Pompili recadre les préfets, sa décision est attaquée en justice



Le 28 mai 2021 par une lettre de recadrage Mme Barbara Pompili, ministre de l'environnement et de l'énergie, a donné des ordres aux Préfets pour qu'ils recouvrent la France d'éoliennes.

Cette pression sur le corps préfectoral n'est pas acceptable. Les Préfets sont les représentants de l'Etat, les mieux placés sur le terrain pour constater partout le refus des éoliennes par les habitants et par une majorité de maires ruraux qui se coalisent contre ces usines électriques...

Estimant que cette lettre de recadrage est illégale, la Fédération Environnement Durable, Vent de colère Fédération nationale, Sites et Monuments, Patrimoine Environnement et les Vieilles Maisons Françaises ont déposé une requête devant le Conseil d'Etat pour la faire annuler.

Dans l'attente de la décision de la justice ces organisations demandent aux Préfets de France de suspendre toutes les signatures des permis de construire des éoliennes. Lire dans [Le Figaro du 7 juin 2021](#).

Télécharger le **Communiqué de Presse** de la [Fed du 7 juin 2021](#).

Bourgogne-Franche Comté : un sondage a été fait sur un échantillon de 1250 personnes par [Opinion Way](#) : Quelle est la perception des habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur les projets éoliens et la réglementation qui les encadre ? Quels impacts leurs attribuent-ils ? Les réponses dans l'étude publiée le 8 juin 2021, réalisée par [OpinionWay pour le CRECEP](#) ,

Vous pouvez télécharger

Le bulletin [d'adhésion 2021](#);

Le triptyque de la [FED actualisé août 2020](#) qui résume les principales raisons conduisant à refuser les éoliennes. Il s'agit d'un document format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement.

Les [powerpoints de l'APPGE](#) dénonçant les dangers des éoliennes.

Le rapport disponible à la **DREAL du Cantal** sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

L'avis négatif du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/](#)

Le dossier de [Vent du Milan](#).



Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

gardez-vous en bonne santé

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED
06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#) 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)